

**Déclaration des Performances**  
N° MC/2/CH.2019.01

1. Code d'identification unique du produit type : **CERMISET RAPID**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de formation
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
Mortier colle amélioré à durcissement rapide, déformable, destiné à la pose intérieure et extérieure.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : **CERMIX S.A., Route de Nyon 39, 1196 Gland (Suisse)**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : **Non applicable**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : **Système 3, sauf réaction au feu système 4**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : L'organisme notifié N°0370 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 (sauf réaction au feu système 4) et a délivré le rapport d'essai No 18/186623-3732-S.
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **Non applicable**
9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe E	<b>EN12004:2008+A1:2012</b>
Dégagement de substances dangereuses	Voire fiche de données de sécurité	
Adhérence		
- Adhérence par traction après délai réduit	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
- Adhérence initiale par traction	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
Durabilité pour :		
- L'adhérence par traction après vieillissement thermique	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
- L'adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
- L'adhérence par traction après cycles de gel-dégel	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

**Signé pour le fabricant et en son nom par :** Monsieur Daniel Richard  
Fonction du représentant de la société : Directeur Général

Gland, le 01/03/2019

